



### **BÉNÉFICIAIRES**

PME, ETI et Grande Entreprise



#### FORME DE L'AIDE

Mix subvention et avance récupérable



# INTENSITÉ DE L'AIDE

De 25% à 80% des dépenses éligibles



#### **PÉRIODE**

Jusqu'au 21/11/2023 Relevés 2022: 17/05 et 23/11 Dans la limite des fonds disponibles

#### FINANCEURS:



# QUELS PROJETS ?

La stratégie d'accélération « Biothérapies et bioproduction de thérapies innovantes » du PIA4 a pour objectif de faire de la France un leader européen, soutenir le développement de biothérapie, stimuler la compétitivité et le développement du tissu industriel.

Cet appel à projets prévoit de soutenir des projets innovants, individuels ou collaboratifs, axés autour de 2 thématiques :

→ 1 : Le développement de biothérapies en santé humaine ou animal

→ 2 : Le développement d'outils de R&D ou de stratification pour le développement de biothérapies

Les projets individuels, d'une durée de 12 à 48 mois, devront présenter une assiette de dépenses minimales de 3 M€ pour la thématique 1 et de 2 M€ pour la thématique 2.

Les projets collaboratifs, d'une durée de 36 à 60 mois, devront présenter une assiette de dépenses minimales de 4 M€.

### QUELS SOUTIENS ?

Les entreprises soutenues pourront bénéficier d'une aide publique significative :

- sous forme de mix subvention et avance récupérable
- → allant de 25 à 80% des dépenses éligibles

### IMPORTANT!

▲ La qualité du dossier, le plan de financement, le modèle d'affaires, les impacts sociaux, économiques, environnementaux et technologiques sont des éléments structurants pour la sélection des dossiers.

D'autres fonds sont mobilisables sur ces projets et peuvent permettre d'optimiser les chances de soutien, voire cumuler les interventions.

19<sub>ANS</sub>

D'aides publiques obtenues en 2021

76 Collaborateurs



Franck **MAUDOUX** 

Directeur développement

06 33 04 37 74 franck.maudoux@abfdecisions.fr



